



EUROPEAN FOREST INSTITUTE
ATLANTIC EUROPEAN REGIONAL OFFICE – EFIATLANTIC



FORRISK Final conference

Bilbao – 9th September 2014

Seminar on forest insurance : an overview
30th april 2014

Project partner : CRPF Aquitaine
Organization : SYSSO

Based upon an article from E. DUMONTET





Politique Assurantielle en forêt privée dans le Sud Ouest de l'Europe

Introduction

La forêt se caractérise par des cycles de production très longs pendant lesquels l'investissement forestier est exposé à divers risques.

Pour les risques naturels il existe une forte incertitude sur l'aléa, renforcée par les projections disponibles sur le changement climatique. Au cours des deux décennies écoulées, des événements marquants (tempêtes de grande envergure, incendies de proportions catastrophiques) ont provoqué des dégâts considérables assortis de pertes financières .

Les solutions techniques pour réduire la vulnérabilité des peuplements apportent une réponse limitée, lorsqu'elles existent.

Enfin, il est de plus en plus difficile de mobiliser des fonds publics pour pallier les conséquences des catastrophes en forêt.

L'assurance est un outil de plus en plus ciblé pour atténuer les conséquences des risques.

L'assurance en forêt est dépendante du contexte réglementaire local et des conditions de production.





Politique Assurantielle en forêt privée dans le Sud Ouest de l'Europe

Le risque tempête en Europe

Barry Gardiner

Les tempêtes causent plus de 50 % des dommages recensés en forêt.

La quantité de dégâts augmente constamment en raison des pratiques de gestion combinées aux effets du changement climatique.

Les dégâts sont dus à une interaction complexe entre la vitesse des vents, la topographie, les conditions des peuplements forestiers (comme la hauteur totale ou l'engorgement des sols).

L'assurance est une réponse très concrète face au risque tempête. L'Union Européenne a un rôle à jouer dans le développement de ces outils, qui peut faire intervenir des mécanismes publics/privés afin de maîtriser les coûts.





Politique Assurantielle en forêt privée dans le Sud Ouest de l'Europe

Introduction à l'assurance dommage dans l'Union Européenne

Christian Pinaudeau

Dans l'Union Européenne, les compagnies d'assurance sont souvent réservées sur les risques « forêt ».

Pour le propriétaire forestier il s'agit d'acheter des garanties contre un risque.

Il faut à la fois identifier le risque couvert (tempête / incendie) et aussi envisager si la garantie porte sur la valeur des peuplements (assurance récolte) ou sur une indemnité de reconstitution.

Le choix se fait souvent en fonction du coût, qui a un impact financier très fort sur la rentabilité de l'investissement forestier.

La question de la présence ou non d'une politique incitative est alors posée.





Politique Assurantielle en forêt privée dans le Sud Ouest de l'Europe

L'assurance forestière en Euskadi et en Espagne

Josu Azpitarte

La première avancée en matière d'assurance en Euskadi a été la mise en place d'une assurance responsabilité civile.

En second lieu, l'assurance dommage est assez peu développée, en raison de son coût, principalement.

La CFPV a exploré le lien possible avec les assurances agricoles.

L'assimilation du sylviculteur avec l'agriculteur (statut juridique) permet d'obtenir une réduction de la cotisation d'assurance dommage.

Le sylviculteur qui opte pour un statut professionnel est favorisé.





Politique Assurantielle en forêt privée dans le Sud Ouest de l'Europe

L'assurance forestière au Portugal

Nuno Calado

Depuis 1996, l'assurance forestière est un sujet d'étude au Portugal, principalement sur le risque incendie.

Le travail a porté sur un schéma global d'assurance agricole et forestière pour que les propriétaires forestiers obtiennent des garanties à un coût acceptable.

La réflexion porte sur l'analyse des risques mais aussi sur la possibilité, par l'assurance, de compenser une perte de production et le remplacement du peuplement.

Le marché est petit pour les assureurs ce que les incitent pas à proposer des produits spécifiques à la forêt, néanmoins un contrat existe, qui concerne majoritairement les grandes propriétés du centre et sud du pays.





Politique Assurantielle en forêt privée dans le Sud Ouest de l'Europe

L'assurance forestière en Irlande

Marina Conway

La coopérative des forestiers de l'Ouest de l'Irlande a négocié, dès 1988, un contrat de groupe en matière d'assurance forestière.

Elle obtient ainsi des conditions intéressante pour ses membres coopérateurs.

La cause principale est le feu et les assurances couvrent à la fois les pertes de valeur des peuplements sinistrés, la reconstitution mais aussi l'intervention des pompiers.

L'intervention des pompiers est en effet à la charge des propriétaires et cette charge est la motivation principale de l'assurance.





Politique Assurantielle en forêt privée dans le Sud Ouest de l'Europe

L'assurance forestière en Suède

Lennart Ackzell

L'assurance en Suède est principalement développée contre les tempêtes, même s'il existe d'autres risques.

L'assurance est volontaire et dépend de la responsabilité de chacun.

La Fédération des Propriétaires Forestiers a cependant négocié une assurance pour ses membres avec des conditions et tarifs préférentiels.

Le coût de cette assurance rapporté à la rentabilité financière espérée de la forêt se pose néanmoins.

Ce coût est compensé en partie par une aide fiscale.





Politique Assurantielle en forêt privée dans le Sud Ouest de l'Europe

L'assurance forestière en France

Eric Dumontet

Malgré les évènements climatiques, le marché de l'assurance ne progresse pas en France et reste à 5 % de la surface forestière.

Le coût de l'assurance dommage est le principal frein.

Il existe cependant trois contrats distincts, parmi lesquels le sylviculteur peut choisir en fonction du risque garanti, du seuil de la valeur de sauvetage, du seuil d'intervention mais aussi de la franchise.

Pour développer l'assurance, l'État accorde depuis fin 2013 une aide fiscale (déduction du coût de la prime d'assurance) et a mis en place un système d'épargne de précaution (CIFA)





Politique Assurantielle en forêt privée dans le Sud Ouest de l'Europe

En guise de conclusion

La plupart des pays producteurs de bois ont travaillé ou travaillent sur des dispositifs assurantiels.

Les assurances dommage sont un véritable outil de gestion du risque, appelé à se développer à l'échelle européenne.

Tous les systèmes partent d'une initiative des sylviculteurs, par le biais de leurs organisations professionnelles, fortement impliquées.

Le coût relatif à la rentabilité forestière et aux garanties obtenues est le principal frein.

Dans la plupart des cas, une intervention de l'État sous la forme d'aide directe ou d'aide fiscale, intervient dans le montage.

Le partage d'expérience et un travail commun sur ce sujet sont à développer, pour optimiser les systèmes existants et parce que les stratégies des compagnies d'assurance ne sont lisibles qu'à l'échelle européenne.





EUROPEAN FOREST INSTITUTE
ATLANTIC EUROPEAN REGIONAL OFFICE – EFIATLANTIC



Merci! Gracias! Obrigado!

